



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 13
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
27/09/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
27/09/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-67 : Cession chemin partielle chemin de Laylayé

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le courrier en date du 26 juillet 2021 émanant de M. Patrice JAMET propriétaire du Domaine de Laylayé relative à l'acquisition du chemin rural dit « Allée de Laylayé » et une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre ».

Comme stipulé dans le courrier, le chemin dit « Allée de Laylayé » traverse le Domaine et est entretenu par Monsieur JAMET. Il propose donc de l'acquérir tout en laissant une servitude au profit des parcelles en section DI n°173, 174, 177 et 186.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de lancer la procédure de cession. Il précise que tous les frais engagés seront à la charge du demandeur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 12 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique nécessaire à la cession du chemin rural dit « Allée de Laylayé » et une portion de chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre »,
- DIT que tous les frais (géomètre, notaire, enquête publique) seront à la charge du demandeur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

